Reçu en préfecture le 09/07/2020

Affiché le

ID: 031-213102387-20200702-2020_19-DE

COMMUNE D'HUOS - 31210 -

2020-19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- SÉANCE DU 2 JUILLET 2020 -

Membres en exercice: 11 Membres présents: 10

Votants: 11

Pour: 11 Contre: 0

<u>Convocation</u>: 25/06/2020

Le deux juillet deux mille vingt, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'HUOS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Polyvalente en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid19, sous la présidence de Claude PUIGDELLOSAS, Maire.

<u>Présents</u>: Didier BORDÈRES – Guy CASTEX – Marie-Christine CAVE – Hélène CEAGLIO – Claudine DUHALDE – Jean-Bertrand DUPLEICH – Claude PUIGDELLOSAS – Christian PUYOL –Georges SERRANO – Albert ZAMUNER

<u>Absent excusé</u>: Louis CAZASSUS (ayant donné procuration à Claude PUIGDELLOSAS)

Jean-Bertrand DUPLEICH a été élu secrétaire de séance.

OBJET: APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 2 DU PLU

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-36 et L.153-43;

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de Comminges Pyrénées approuvé le 4 juillet 2019 ;

Vu la délibération n° 2019-35 du Conseil Municipal d'Huos en date du 4 juillet 2019 prescrivant la modification n° 2 du PLU ;

Vu l'arrêté municipal n° 2019-43 en date du 19 décembre 2019 soumettant à enquête publique le projet de modification, du 6 janvier 2020 au 23 janvier 2020 ;

Vu les pièces du dossier de PLU soumises à l'enquête publique :

Vu le rapport d'enquête publique et les conclusions motivées du commissaire enquêteur ; Entendu l'exposé du maire présentant les objectifs poursuivis ;

Considérant que le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme soumis à enquête publique a fait l'objet de modifications, pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, détaillées dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- Décide d'approuver les modifications apportées au projet de modification n° 2 du PLU de la Commune d'Huos.
- ➤ Décide d'approuver la modification n°2 du PLU de la Commune d'Huos telle qu'elle est annexée à la présente.
- > Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- > Indique que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie d'Huos aux jours et heures d'ouverture habituels.

Envoyé en préfecture le 09/07/2020

Reçu en préfecture le 09/07/2020

Affiché le



ID: 031-213102387-20200702-2020_19-DE

.../...

- > Indique que conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera, l'objet d'un affichage en Mairie d'Huos durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
- ➤ La présente délibération, accompagnée du dossier de modification n°2 du PLU de la Commune d'Huos approuvé, sera transmise en préfecture ou sous-préfecture au titre du contrôle de légalité.
- > Indique que la présente délibération produira ses effets juridiques à compter de sa réception par le Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Claude PUIGDELLOSAS